

Faut-il baptiser les enfants ?

Owen D. Olbricht

Ceux qui croient au baptême des enfants posent souvent les questions suivantes :

Q : Les enfants sont-ils tous nés dans le péché ?

R : Non. Les bébés naissent dans un monde de péché, mais cela ne fait pas d'eux des pécheurs. Si un enfant naît dans une grange, cela ne fait pas de lui une vache. David écrit :

Voici : je suis né dans la faute,
Et ma mère m'a conçu dans le péché (Ps 51.7).

Ceci est une traduction littérale du texte, qui donne les circonstances de sa naissance mais qui ne dit pas que David lui-même naquit pécheur. Pourtant, certaines traductions de la Bible, ignorant le texte hébreu, mettent exactement cela, malheureusement¹.

Q : Est-ce que toute personne porte le poids du péché d'Adam ?

R : Non. Le livre de la Genèse décrit les conséquences du péché : la mort (3.3, 19), la douleur de l'enfantement (3.16), une terre maudite (3.17). Nous subissons les conséquences du péché d'Adam et d'Ève, mais nous n'héritons pas de leur culpabilité. Nous avons la possibilité de faire des choix moraux ; lorsque nos choix ne sont pas en harmonie avec la Parole de Dieu, nous nous rendons coupables de péché (Rm 5.12).

Q : Les enfants naissent-ils en dehors du royaume de Dieu ?

R : Non. Jésus dit à leur sujet : "Laissez les petits enfants, et ne les empêchez pas de venir à moi ; car le royaume des cieux est pour leurs pareils" (Mt 19.14).

Q : Les enfants héritent-ils des péchés de leurs parents ?

R : Non. "Un fils ne supportera pas (le poids de) la faute de son père, et un père ne supportera pas (le poids de) la faute de son fils. La justice du juste sera sur lui, et la méchanceté du méchant sera sur lui" (Ez 18.20). Puisque la justice et la méchanceté sont individuelles, chacun sera jugé pour ses propres actes, soit bons, soit mauvais.

Q : Les conversions des "maisons" dans le livre des Actes comprenaient-elles des enfants ?

R : Non. Dans la Bible, on compte généralement les enfants séparément de la "maison" (cf. Gn 47.24). En Actes 10.2, le texte dit que toute une maison craignait Dieu ; en Actes 16.34 et 18.8, toute une famille crut. Rien ne suggère que Lydie eut un mari ou des enfants (Ac 16.14-15). Aucun exemple de baptême d'enfant n'est donné dans le texte de la Bible. Au contraire, les baptisés étaient "hommes et femmes" (Ac 8.12).

Q : Ne doit-on pas consacrer les enfants à Dieu par le baptême ?

R : Non. Par leur innocence, les enfants sont en sécurité en présence de Jésus. La pratique de les consacrer à Dieu par le baptême n'est qu'une tradition humaine. Les chrétiens doivent se méfier de telles traditions (Col 2.8).

Q : Puisque les enfants de l'Ancien Testament étaient circoncis, ne devrait-on pas baptiser les enfants aujourd'hui ?

R : Non. Si cette logique était valable, il faudrait retrancher de son peuple tout enfant non-baptisé (Gn 17.14). Le baptême, donné pour le pardon des péchés (Ac 2.38), ne constitue pas le parallèle de la circoncision, qui fut donné comme signe de l'alliance entre Dieu et Abraham (Gn 17.11). En outre, les enfants sont incapables de faire ce que doivent faire les baptisés : entendre et comprendre l'Évangile (Rm 10.14), croire l'Évangile (Mc 16.15-16), se repentir (Ac 2.38) et vivre en nouveauté de vie (Rm 6.4). Dans le livre

¹ La Bible de Jérusalem, par exemple.

des Actes, les baptisés avaient entendu et reçu la Parole, ils y avaient cru, ils s'étaient repentis (Ac 2.41 ; 8.12 ; 18.8). N'ayant pas de péché et ne pouvant satisfaire aux exigences du baptême, les enfants n'ont pas à être baptisés.

Toute personne baptisée en tant qu'enfant devrait comprendre qu'à cet âge elle ne pouvait pas avoir la foi nécessaire pour devenir chrétien. Un enfant ne peut comprendre que le sang de Jésus nous lave de nos péchés (Rm 3.25) ; il est incapable de se repentir et de consacrer sa vie au service de Jésus (Jn 12.26). Une personne baptisée s'engage à devenir disciple du Christ (Mt 28.19). Ceux qui n'ont pas pris cet engagement devraient

être baptisés dans ce but, afin de recevoir le pardon et une nouvelle vie pour Jésus.

Q : Les enfants portent-ils la culpabilité des péchés de leurs parents ?

R : Non. Bien que les enfants puissent subir les conséquences des péchés de leurs parents (Ex 20.5). Dieu gardera "sa bienveillance jusqu'à la millième génération envers ceux qui l'aiment et qui gardent ses commandements" (Dt 7.9). S'ils sont coupables des péchés de leurs parents, ils sont également justes jusqu'à la millième génération, ce qui serait une contradiction. ◆

© VERITE POUR AUJOURD'HUI, 2003, 2006
Tous Droits Réservés